

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2018

CP2018_12_21
id. 4341

L'an deux mille dix huit, le onze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme JALAISE (pouvoir à M. MARDEGAN)

Absent(s) :

M. DESCAZEUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROPOSITION GRILLE TARIFAIRE
BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE**

Il est proposé à la commission permanente de se prononcer sur la grille tarifaire des différentes prestations de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint Nicolas de la Grave.

Des gratuités sont mises en place concernant la location de salles pour les services du conseil départemental et pour l'accueil des enseignants qui accompagnent leur classe lors des journées du goût.

Aucune augmentation de tarif n'est proposée.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions susvisées, l'ensemble des tarifs de la base de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'annexé, applicables à compter de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC